



INTERCHANVRE

A quoi sert la CVE ?

Depuis 2003 l'interprofession du chanvre, InterChanvre, est financée par la Contribution Volontaire Etendue, anciennement CVO.

Toute interprofession agricole partage le même cadre réglementaire défini par le Ministère de l'agriculture (art 164).

Les objectifs stratégiques d'InterChanvre

1 Fédérer les acteurs de la filière

Le Plan filière chanvre édité tous les 3 ans, permet de co-construire la stratégie, le plan d'actions et les financements associés avec tous les acteurs de la filière. Ce document est validé par les Ministères de l'agriculture et des finances.

Une étude prospective réalisée auprès des chanvrières a montré que la filière doit doubler les surfaces à 5 ans pour répondre aux besoins des marchés les plus demandeurs : le BTP avec les nouvelles Règles Professionnelles, l'alimentation humaine et le textile.

2 Susciter l'intérêt des industriels de l'aval promouvoir les qualités techniques et environnementales du chanvre.

Le temps fort de la filière Chanvre reste le Congrès All Hemp qui a lieu tous les 3 ans. En 2022, il a regroupé plus de 820 personnes au Sénat sur 2 jours. Le prochain aura lieu à l'Académie du Climat les 12 et 13 janvier 2026.

3 Assurer la représentation de la filière auprès des instances techniques, économiques et politiques pour défendre la filière

InterChanvre et Construire en Chanvre réalisent plus de 50 RDV politiques par an au niveau français et européen.

4 Soutenir les actions de recherche scientifique et technique

InterChanvre a candidaté avec succès à l'Appel à Projet de l'ADEME afin de mieux qualifier la chènevotte avec FRD/Codem. Ce dossier traité sur 4 années de R&D permettra de mieux identifier les qualités physico-chimiques du granulat pour le bâtiment. L'enjeu est primordial pour valoriser les anas de chanvre plus rouis que les chènevottes claires.

5 Rémunérer les services environnementaux de la filière chanvre

Durant 18 mois, InterChanvre a animé des Groupes de travail afin d'élaborer un PSE (Prestations pour Services Environnementaux). Il pourra concerner toutes les surfaces de chanvre, lors des audits des industriels.

Fortes évolutions des marchés

1 Marché de l'alimentation humaine
de 10 % à 42 % en 5 ans

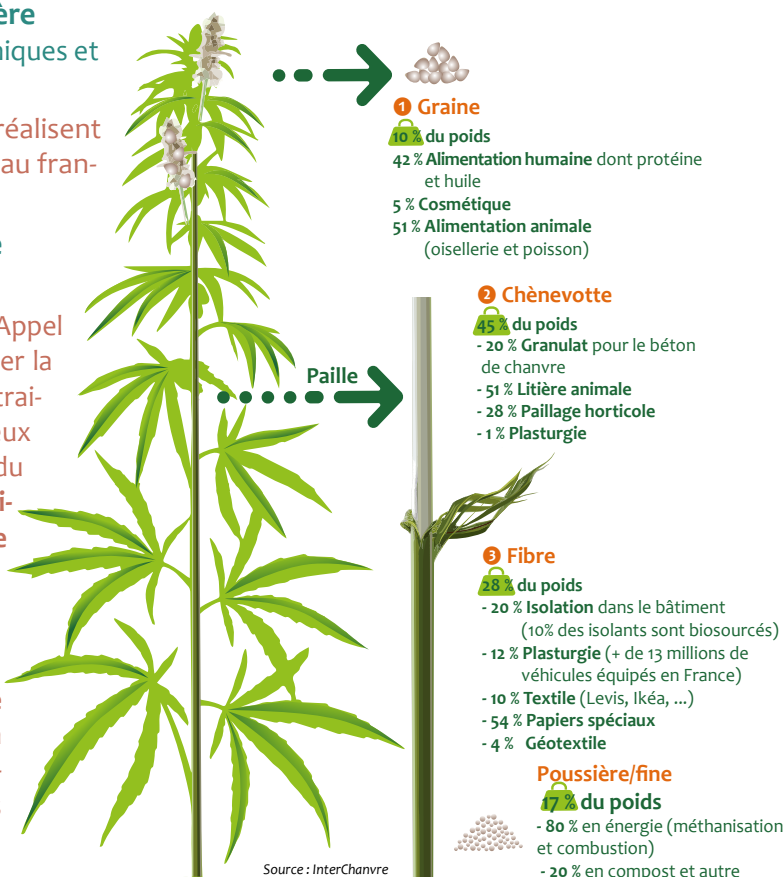
2 Marché du bâtiment
de 14 % à 20 % en 3 ans

3 Marché textile
de 1 % à 10 % des fibres en 2 ans,
principalement sur le cotonisé

Le financement

Initialement lié aux semences, le financement est désormais calculé à la surface via les entreprises de transformation (chanvrières, tailleurs, transformateurs de graines, ...). Elles doivent déclarer les surfaces de leurs producteurs chaque année à InterChanvre qui les facturera directement.

Depuis 2017, la CVE a diminué de 34 €/ha à 22 €/ha depuis 2024. L'objectif est de diminuer les charges des producteurs et de garder un budget constant pour la filière, suite à l'augmentation des surfaces.

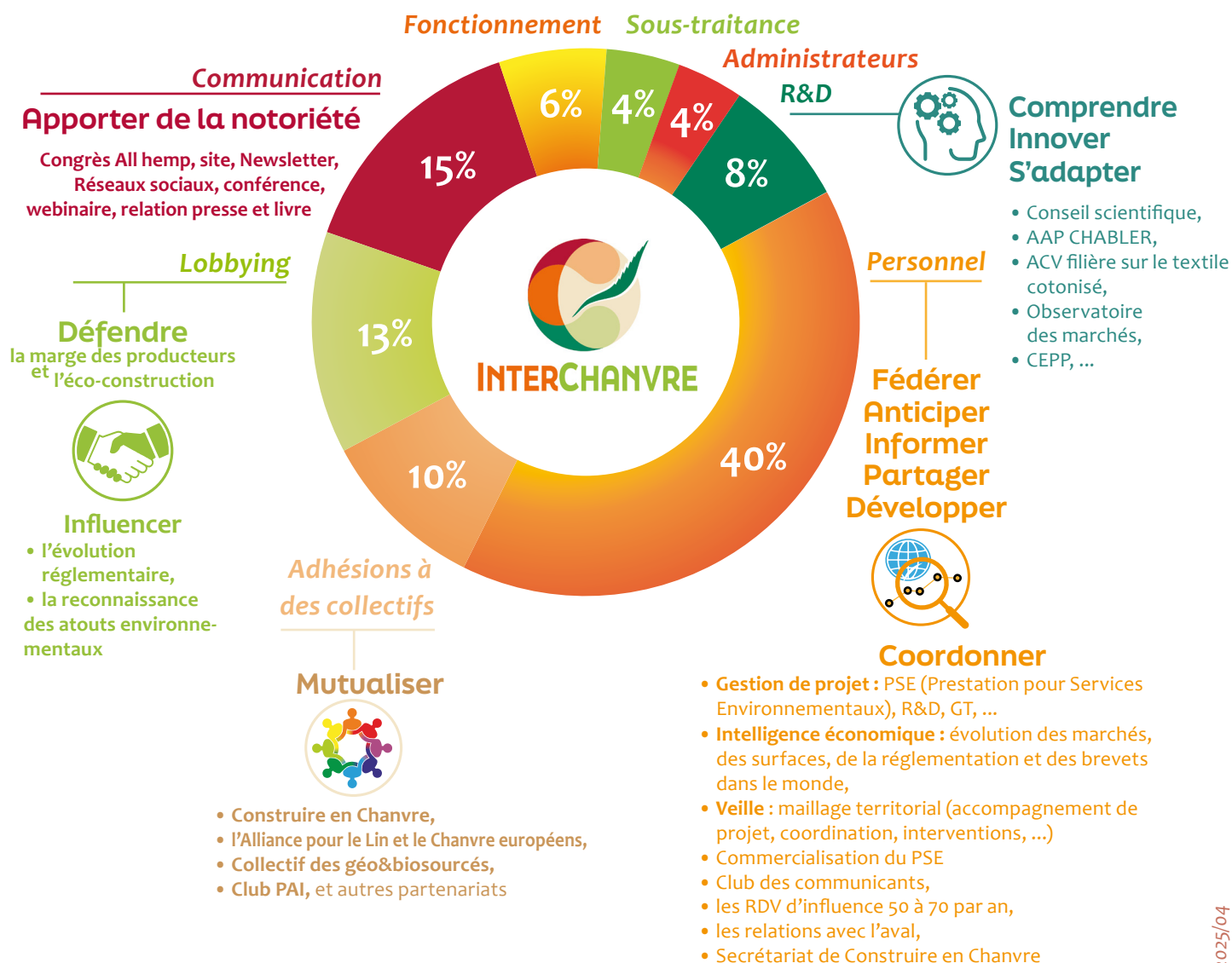


CHANVRE

Répartition du budget

Selon les années, les surfaces et donc les entrées de la CVE varient. Sur une base 100, voici la répartition du budget annuel de 2024.

Ces chiffres représentent les nouvelles orientations demandées avec le lobbying européen et français ainsi que l'intelligence économique à l'international et surtout le PSE afin de valoriser les atouts environnementaux du chanvre.



Modalités pour la CVE

Montant : 22 € / ha, soit moins 33 % en 8 ans

Contact InterChanvre : directrice@interchanvre.org



Pour plus d'information :

06 48 11 38 53

mail : directrice@interchanvre.org

L'Interprofession de la Filière Chanvre

140 rue Chevaleret - 75013 Paris

www.interchanvre.org